



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le **TROIS JUILLET**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAONE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX, Maire.

Présents : M. PAGNEUX, Maire ; Mme DRILLIEN, Adjointe ; M. BRESSION, Adjoint
Mmes COURTIN- GAULTIER (arrivée à 21h15)-SULPICE-VEROT, Conseillères
Municipales
MM.BARBOSA- FRADET- GUENIN-PUGEAUT- SAUVAGEON, Conseillers
Municipaux.

Excusés : Mme F. BALLY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. PAGNEUX ; Mmes BOYAT et DOUSSOT, Conseillères Municipales ; MM. BUATHIER, FERREY, LEBLANC et RUZ, Conseillers Municipaux.

=====

Monsieur Marc SAUVAGEON est élu secrétaire de séance.

=====

Adoption procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mai 2009.

=====

• **Compte-rendu du Maire suivant l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Prend acte des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2008 :

Droit de préemption

- M. Jacques FLAMAND, Mmes Lucette et Annie FLAMAND : parcelle A273, place de la Gare, lot 11 rez de chaussée et lot 1- 8^{ème} étage.
- M. Jacques FLAMAND, Mmes Lucette et Annie FLAMAND : parcelle A273, place de la Gare, lot 6- 2^{ème} étage, et lot 4 rez de chaussée.
- SARL FRANDJIL Immobilier : parcelle A413, 81 rue de la Levée, lot 5-1^{er} étage.
- M. Yves SEIGNERET et Mme Jacqueline PERCHAUD : parcelle A593, à l'angle de la rue de l'hôtel de ville et de la rue neuve.
- Mme Nathalie CHAGNARD : parcelle A756, le Paquier Sud.

RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN

• **Demande d'autorisation d'installation d'une terrasse en dur : la Marmite Bressanne**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la propriétaire de la Marmite Bressanne, située rue Tony Révillon, sollicite l'autorisation d'installer devant son établissement une terrasse en dur sur une surface de 7 x 2 m (soit 2 places de parking).

Il sollicite l'avis du Conseil sur cette demande.

P. BRESSION, Adjoint, et M. PAGNEUX évoquent le problème que cela poserait au niveau des eaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas autoriser la Marmite Bressanne à installer une terrasse en dur.
DIT que seule une terrasse mobile pourra être installée, comme ce qui se faisait auparavant.

• **O.P.A.C. – Programme « Le Rivage » : Demande de garantie de la commune sur les emprunts**

L'OPAC de Saône et Loire finalise auprès du promoteur Eiffage immobilier l'acquisition de 14 logements dans le cadre du programme « Le Rivage » qui doit s'achever en septembre 2009. Le Conseil Général de l'Ain ayant donné son accord afin de financer ce projet, l'OPAC sollicite également l'accord de la commune sur ce projet et la garantie de celle-ci sur les emprunts qui seront souscrits.

En tenant compte d'une quotité de 30%, les montants à garantir par la commune seraient les suivants :

- Prêt PLUS de 177.329,70 € sur 40 ans
- Prêt PLUS de 35.165,40 € sur 50 ans
- Prêt PLAI de 36.876,30 € sur 40 ans.
- Prêt PLAI de 4.557,90 € sur 50 ans.

Soit un total de 253.929,30 €

N. DRILLIEN, Adjointe, intervient afin d'exprimer son désaccord avec ce projet.
Elle est soutenue par le Conseil.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE d'accorder sa garantie sur les emprunts qui seront souscrits par l'OPAC de Saône-et-Loire dans le cadre du programme « Le Rivage ».

• **Décision modificative n°1**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir et de compléter certains crédits pour divers travaux dont :

- Complément travaux d'ascenseur
- Equipement informatique dans le cadre des écoles numériques rurales

- Fabrication et pose de portes métalliques pour les vestiaires du stade
- Porte WC public
- Fabrication et pose d'un portail coulissant pour l'école.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les comptes suivants :

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u> C 023 virement section investissement	+32.000,00
<u>Recettes</u> C70311 concessions dans les cimetières	+ 410,00
C70688 autres prestations de services	+ 1.200,00
C7351 taxe sur l'électricité	+ 480,00
C74121 dotation solidarité rurale	+13.053,00
C74127 dotation nationale de péréquation	+15.157,00
C74718 autres	+ 90,00
C7472 subvention région	+ 320,00
C7621 produits immob. Financ.	+ 1.290,00

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u> C2313/077	+12.000,00
C2138/077	+ 2.500,00
C21318/077	+ 1.500,00
C21312/079	+ 3.000,00
C2183/102	+13.000,00
C2151 réseaux de voirie	- 70.000,00 €
C2315 immos en cours inst. Tech.	+ 70.000,00 €
<u>Recettes</u> C021 virement section fonctionnement	+ 32.000,00

• Communications et informations diverses

- ✓ Remerciements pour subvention accordée : PEP 01, Association française des sclérosés en plaques, Banque alimentaire de l'Ain.
- ✓ Distribution du « brèves infos » de la CAMVAL et d'un document du SMAM.
- ✓ M. PAGNEUX, Maire, évoque le sujet de la petite enfance dont la CAMVAL doit prendre la compétence et qui doit à présent passer devant la CLECT.
Il précise que pour Saint-Laurent, les dépenses passeraient de 114.000,00 € actuellement à 59.000,00 € ensuite ; seuls les locaux seraient mis à la disposition par la commune, le personnel devenant communautaire et l'entretien étant réalisé par la CAMVAL.
- ✓ Vidéoprojection d'un documentaire réalisé par EBTP Saône et Doubs.
- ✓ N. DRILLIEN, Adjointe, passe ensuite un diaporama sur la fête de la musique.

Puis, elle informe le conseil municipal de l'évolution de la réalisation du plan de la commune dont la distribution initialement prévue en juin est repoussée à octobre-novembre en raison d'un problème de commercialisation.

Ainsi, en raison de ce retard, N. DRILLIEN a sollicité une rallonge du nombre de tirages qui passe de 2.000 à 3.000 exemplaires.

Elle indique ensuite qu'elle travaille actuellement avec S. GAULTIER et C. COURTIN sur l'élaboration du site Internet de la commune.

Elle annonce que le vide-grenier ainsi que le forum des associations se dérouleront le 6 septembre prochain, et précise enfin que l'aïkido arrête son activité en raison de l'absence d'entraîneur.

✓ M. PAGNEUX évoque l'inauguration du nouveau pont réalisé par le Conseil Général de l'Ain le 12 septembre, et demande ce qui peut être envisagé par la commune.

La date du dimanche 13 septembre est retenue avec l'idée de servir un buffet et d'inviter la population Saint-Laurentine à se réunir au sein de la salle polyvalente. Il sollicite les Conseillers Municipaux afin qu'ils réfléchissent à des propositions d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire
J.P. PAGNEUX